

CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 8 NOVEMBRE 1985 CONCERNANT L'UTILISATION DES VEHICULES D'INCENDIE PAR TEMPS FROIDS. Réf. : VI/SIB/5/002207

Au Collège des Bourgmestre et Echevins des communes disposant d'un service d'incendie.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de certains incidents survenus l'hiver dernier, je crois utile de vous rappeler quelques mesures préventives à prendre en période de grands froids pour maintenir opérationnels vos véhicules d'intervention.

1. LE GAZOLE

En ce qui concerne les véhicules à moteur DIESEL, il y a lieu d'éviter le phénomène de figeage du gazole en période de froid (dès - 4°) résultant de la cristallisation des paraffines qu'il contient en prenant les mesures préventives suivantes :

- a) ne pas immobiliser le véhicule longtemps pendant une vague de froid (par ex. 2 jours complets à - 15°);
- b) rouler avec des réservoirs remplis pour éviter au maximum la condensation et pour limiter le refroidissement de la masse de gazole lorsque le véhicule est à l'arrêt;
- c) utiliser des additifs antifigeants qui empêchent la cristallisation de la paraffine du gazole;
- d) ajouter au gazole d'autres produits pétroliers tels que le kérozène ou le pétrole lampant;
- e) utiliser un réchauffeur gazole sur le véhicule; plusieurs systèmes existent chez les différents constructeurs;
- f) vérifier l'état de colmatage des filtres et préfiltres.

2. LES HUILES

- 2.1. En période de grand froid, les huiles peuvent être figées non seulement dans le moteur mais aussi dans la boîte de vitesses ou le pont. Il y a donc lieu de prévoir des huiles plus performantes à froid (viscosité plus faible).
- 2.2. Le démarrage doit se faire progressivement (mise à température du moteur).
- 2.3. Respecter l'espacement entre les vidanges, voire le diminuer pour éviter les inconvénients du passage du mélange paraffine/gazole dans la cuvette d'huile. Cette paraffine accroît la viscosité de l'huile moteur, ce qui représente un danger pour le démarrage à froid.

3. REMORQUAGE AVEC BOITE AUTOMATIQUE

En cas de panne du véhicule, tous les remorquages, moteur arrêté, doivent s'effectuer (même sur quelques mètres) avec la transmission boîte/pont désaccouplée.

4. FREINAGE

2 actions sont recommandées :

- la purge fréquente du circuit;
- l'injection d'antigel.



5. LES BATTERIES

La résistance au froid d'une batterie est fonction de son état de charge. Pour augmenter la température de la batterie et par conséquent augmenter sa capacité, il y a lieu de la faire débiter sur un consommateur (les phares par ex.) pendant environ 10 secondes; on crée ainsi un échauffement de la batterie et il suffit alors de laisser la chaleur se diffuser. Sa capacité peut de ce fait être accrue d'environ 50%.

6. L'INSTALLATION HYDRAULIQUE

Dès que l'on entre dans la période où les gelées sont à craindre, il y a deux précautions importantes à respecter.

- a) Si les véhicules stationnent, exceptionnellement et provisoirement, dans des locaux non chauffés et si l'installation et les pompes contiennent de l'eau, il est absolument indispensable d'utiliser un chauffage d'appoint (éventuellement de faire fonctionner l'appareil de chauffage de la citerne à eau du véhicule, pour qu'en aucun cas la température ne descende en dessous de + 4°C).
- b) Si le véhicule quitte le garage du service d'incendie pour des travaux de réparation ou de vérification, il y a lieu au préalable de vidanger complètement les pompes, haute et basse pression, la pompe d'amorçage, la citerne et toutes les canalisations.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

